

De: GP FS CHUBB Flash-Infos Produits & Réglementation
Objet: Flash-Infos - Produits & Réglementation - FLA-23-16 - Extinction - Requalification des réservoirs ARGO55

Flash-Infos

Service Produits & Réglementation

Thème : **Extinction**

Objet : **Requalification des réservoirs ARGO55**

De : Mustapha Nachete

Date : 09/05/2023

N° FI : FLA-23-16



Ce Flash-Infos fait l'objet d'une enquête pour recueillir votre niveau de satisfaction au travers de 2 questions afin d'améliorer nos supports et communications futurs.

On compte sur vous !

Lien vers l'enquête

Version PDF du Flash-Infos : FLA-23-16

Retrouvez l'ensemble des Flash-Infos via ce [lien](#) (Lien non fonctionnel avec EDGE)

Les liens présents dans le Flash-Infos peuvent ne pas être fonctionnels sur les iPhone d'entreprise car ces derniers n'ont pas accès au réseau intranet.

Nouvelle méthode de marquage des réservoirs ARGO55

Nous vous informons d'un nouveau moyen de marquage utilisé par notre prestataire pour indiquer la date de réépreuve des réservoirs de la gamme Plénitude ARGO55 en conformité avec la réglementation en vigueur.

Méthode actuelle



Date d'épreuve initiale gravée sur le réservoir
« AAAA-MM »

Date de réépreuve gravée en fond grisé « AA »

Nouvelle méthode



Date d'épreuve initiale gravée sur le réservoir
« AAAA-MM »

Date de réépreuve gravée sur un médaillon placé autour de la vanne du réservoir « AA »

Livraison des réservoirs

Les réservoirs livrés sur site peuvent être neufs ou alors avoir été rééprouvés 1 ou 2 fois. Dans les 2 cas, une nouvelle vanne est installée et le réservoir a subi une inspection interne conformément à la directive UE 2010/35 concernant les équipements sous pression transportables ainsi qu'une remise en peinture.

Il n'y a pas d'obligation réglementaire de disposer de réservoirs « neufs » pour les installations IEAG.

Requalification réservoirs gamme Plénitude ARGO55

La requalification périodique est **obligatoire** selon l'arrêté du 20/11/2017 relatif à l'exploitation des réservoirs sous pression et l'ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises par route).

Nous proposons cette prestation lors des visites de maintenance. En cas de refus, vous disposez d'une trame de courrier ([IMPR-3303](#)) pour rappeler au client ses obligations vis-à-vis de l'exploitation d'une installation avec des équipements sous pression transportable et des conséquences du maintien de réservoirs non-conformes.

Chubb

CHUBB FRANCE
Agence
Région
Adresse
Code Postal : Commune

(nom de la société)
Adresse
Code Postal : Commune

A l'attention de

Ville, le (date du jour)

Objet : Devis [NXXXXX](#)

Lettre recommandée avec AR

Monsieur (mettre le nom du contact ou signature du contrat)

Selon devis NXXXXXX en date du JJ/MM AAAA, CHUBB France vous a proposé la requalification périodique des réservoirs par nos soins le 15/03/2000 relativement à l'exploitation des réservoirs sous pression et l'ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises par route) est obligatoire.

Sauf erreur de notre part, vous n'avez pas donné suite à notre proposition commerciale.

Nous nous tenons donc à votre disposition pour reconnaître ensemble cette proposition.

Entre temps, votre direction militante de maintenir en place des réservoirs non conformes pourraient entraîner des conséquences pour la sécurité de vos salariés et des tiers. Nous comprenons que nous sommes conduits à dégager toute responsabilité quant aux conséquences dommageables qui découleraient d'un dysfonctionnement de ces réservoirs.

Rattachez à votre disposition

Veuillez agréer, Monsieur , l'assurance de nos salutations respectueuses.

Nom, Fonction
Signature

Chubb France
Société en commandite simple - Capital : 10 000 000 € - SIREN : 32 305 730 4 - TVA : FR 000 000 000 00
15, avenue de l'Europe - Parc de Cristal - Bâtiment Rapide - [http://www.chubb-france.com](#)

IMPR-3303-00-00

Vos interlocuteurs

Laurence Fabre

Extincteur, RIA, colonne et poteau d'incendie, défibrillateur, plan, divers équipements de sécurité



Franck Gaillardou

Eclairage de sécurité, Compartimentage, Désenfumage



Yannick Thiefin

Conseil et formation, Support réglementation



Mustapha Nachete

Extinction automatique à gaz, eau ou poudre
Extinction par brouillard d'eau



Xavier Savonnet

Détection incendie, DAAF
Equipement d'alarme (Type 4, PPMS, BAAS, BAAL)



Chefs produits – Qui fait quoi :

[PDF](#) [Lien](#)

CHEFS PRODUITS QUI FAIT QUOI ?			Missions du service produits et réglementation	
 Muriel DELFT Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Philippe DELFT Gérant de l'entité et de la vente des produits et réglementation	 Yannick THIEFIN Conseil et formation, Support réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation
 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation
 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation
 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation	 Sébastien LAFON Responsable de la vente et de la distribution des produits et réglementation
Service produits et réglementation				
Autres supports de la direction des ventes				

Julien Eudeline

ARI, Détection gaz, Risques spéciaux



Delphine Chaffardon

Offre de services



Pour toute demande d'inscription/désinscription, merci d'envoyer un mail à veronique.lachaume@chubbfs.com

Nota : Vu le nombre important de destinataires, ce mail peut faire l'objet de plusieurs diffusions distinctes.